

N° SIRET : 21190680500059
 Etablissement : LOTISSEMENT
 Budget : LOTISSEMENT DAMPNIAT

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

Département : CORREZE
 Poste Comptable: TRESORERIE DEBRIVE MUNT
 Date d'Édition : 30/03/2023

Accusé de réception en préfecture
 019-211906805-20230328-CA-2022-LOT-BF
 Date de télétransmission : 30/03/2023
 Date de réception préfecture : 30/03/2023

DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 28/03/2023 à 18 heures 15

Nombre de membres en exercice 14
 Nombre de membres présents 10
 Nombre de suffrages exprimés 11
 VOTES : Contre =0 Pour =11 Abstentions =0
 Date de convocation : 20/03/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre BEYNET
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jean-Pierre BERNARDIE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés Opérations de l'exercice			216 806,19		216 806,19	
TOTAUX			216 806,19		216 806,19	
Résultats de clôture Restes à réaliser			216 806,19		216 806,19	
TOTAUX CUMULES			216 806,19		216 806,19	
RESULTATS DEFINITIFS			216 806,19		216 806,19	

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

BEYNET Pierre, OVTCHARENKO Sophie, GALLAND Laurent, GODARD Richard, POMPIER Françoise, CHABOT Caroline, MARTY Patrice, MERAUD Mélanie, MARGERIT Jean Michel, POIRIER Aurélie.
 Absents excusés: PEREIRA Ludovic, RAYNAL Evelyne, PEJOINE-MAGNAUDET Roxane (pouvoir à P.Beynet),

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Maire,

L'adjoint délégué,
 Pierre BEYNET